

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du 11 juin 2025 à 18h30

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 11 juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de TRACY-SUR-LOIRE, légalement convoqué le 5 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Sylvain COINTAT, Maire.

Etaient présents :

Mme Dominique BASSINO, *Adjointe au Maire*
Mme Annie CROCHET, Mme Marina GAUDRY et M. Ludovic GRIGNAC, *Conseillers Municipaux*.

Etaient excusés :

M. Christophe DELOUBES, M. Aurélien JEUNET, Mme Delphine JOUINOT, M. Xavier JUHEL, M. Gérard MARIE et Mme Magali METENIER.

Ayant donné pouvoir à :

Mme Marie BACZYK	Mme Dominique BASSINO
Mme Emmanuelle BONARD	Mme Annie CROCHET
Mme Annick PIVERT	Mme Marina GAUDRY
M. Alain CAILBOURDIN	M. Sylvain COINTAT

M. le Maire constate que le quorum n'est pas atteint.

Il rappelle l'article L.2121-17 : « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Fin de la séance à 18h40.

Le Maire,
Sylvain COINTAT.